



vous accompagner



SIMPLE, RAPIDE ET FIABLE OPTEZ POUR LE TELEREGLEMENT

Le téléversement génère un prélèvement ponctuel sur votre compte, uniquement si vous donnez votre accord. Vous conserverez ainsi la maîtrise de chacune de vos factures.

En tant qu'exploitant, **vous pouvez adhérer au téléversement pour régler toutes vos factures MSA.** Vous satisferez alors à **l'obligation de paiement dématérialisé.**

Avec le téléversement, vous bénéficiez de nombreux avantages :

- Facilité : intuitif et rapide, le téléversement s'effectue en quelques clics seulement.
- Sécurité : le téléversement est entièrement crypté.
- Fiabilité : votre téléversement est affecté automatiquement à la facture concernée.
- Suivi : sur Mon espace privé, vous pouvez consulter l'historique de vos déclarations en ligne.

Facile ! Ce service gratuit (ni frais d'inscription, ni frais d'utilisation) nécessite simplement que vous réalisiez une procédure en 5 étapes.

1. Connectez-vous sur Mon espace privé sur www.msa44-85.fr
2. Dans Mes Services Pro en ligne, cliquez sur « Gérer mes comptes de téléversement »
3. Cliquez sur « Demander le rattachement d'un compte »
4. Saisissez vos coordonnées bancaires (procédure cryptée)
5. Imprimez le formulaire de rattachement puis adressez-le à votre MSA accompagné d'un RIB, d'un RIP ou d'un RICE.

Quand téléverser ses cotisations ? le service permet de délivrer un ordre de paiement à tout moment et au plus tard jusqu'à 23 h le jour de la date d'échéance indiquée sur votre bordereau d'appel. Passées cette date et cette heure, vous devez alors régler vos cotisations par un autre moyen.

Pensez-y ! le téléversement vous permet de gagner plusieurs jours de trésorerie tout en supprimant les contraintes de gestion des délais postaux et bancaires par rapport aux dates d'échéances.

Vous avez besoin d'aide, appelez l'**assistance internet** au 02 31 25 39 36 ou utilisez le service en ligne "**Mes messages, mes réponses**" sur www.msa44-85.fr



Le TELEREGLEMENT, une maîtrise totale du paiement de vos factures.